

## LEXIQUE ET INFORMATION POUR L'INTERPRÉTATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSMISSION D'UN PROFIL PHARMACOLOGIQUE

### OBJECTIFS DU FORMULAIRE

- Confirmer par écrit au pharmacien communautaire que le patient a donné son consentement (verbal ou écrit) à la transmission de son profil pharmacologique
- Assurer une meilleure compréhension des attentes des établissements lorsqu'un profil pharmacologique est demandé au pharmacien communautaire
- Diminuer le nombre d'appels téléphoniques auprès des pharmaciens communautaires pour vérifier si certains aspects ont été pris en compte.

### À QUOI SERT LE PROFIL PHARMACOLOGIQUE DEMANDÉ

- Assurer une vue d'ensemble de la médication que le patient a en sa possession ou qu'il a reçue dans les mois précédents en **présentant distinctement la médication active de l'historique des médicaments obtenus dans les mois précédents**;
- Soutenir la prise de décision médicale quant à l'émission des ordonnances lors de l'admission d'un patient. La liste de médication active est utilisée par le médecin de l'urgence pour faire les prescriptions à l'interne;
- Soutenir le processus du bilan comparatif des médicaments qui vise à assurer une meilleure continuité des soins et éviter les divergences qui peuvent être préjudiciables au patient;

### QUE DOIT COMPRENDRE LE PROFIL PHARMACOLOGIQUE?

- **TOUTES LES ORDONNANCES ACTIVES À JOUR**

**La liste de la médication active** : nom de tous les médicaments d'une ordonnance encore valide consignés au dossier pharmacologique du patient avec leur description complète soit : **le nom** (dénomination commune et commerciale), **la forme** (injectable, comprimé, suppositoire, etc.), **la teneur** (100 U/ml, 5 mg/co, 5 mg /supp), **la voie d'administration** (SC, PO, IR, etc.) et **la posologie** (10 unités S/C BID, 1 co matin et ½ co le soir, 1 supp PRN si constipation, etc.), le **nombre de renouvellements restants** et la **date du dernier service**. Cette liste inclut tous les médicaments, qu'ils soient dispensés sur une base hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle ou même annuelle (ex : acide zolédronique, vit.B<sub>12</sub>). Lorsque le patient utilise des médicaments de vente libre ou de l'annexe 2, les identifier clairement afin qu'ils ne soient pas resprescrits d'emblée par le médecin. Le profil pharmacologique devrait être le plus clair et le plus simple possible.

**La liste des ordonnances en attente** : Nom de tous les médicaments d'une ordonnance valide NON EXÉCUTÉE qui diffèrent ou modifient ceux de la liste de la médication active : **nouveau médicament** ou **modification d'un médicament actif** (nouvelle forme, teneur, voie d'administration ou posologie). Il est important d'identifier sur le profil que ces médicaments n'ont pas été servis afin qu'ils ne soient pas represcrits d'emblée par le médecin. Par exemple : Flovent<sup>mc</sup> 250 mcg/dose 2 inhal. matin et soir. Médication non servie car patient a renouvelé dernièrement son Flovent<sup>mc</sup> 250mcg/dose dont la posologie était de 1 inhalation matin et soir étiquette seulement imprimée et remise au patient OU Advair<sup>mc</sup>2501 inhal. matin et soir. Le patient a eu un échantillon par le médecin et viendra chercher la prescription plus tard si tout va bien avec l'échantillon reçu.

➤ **L'HISTORIQUE DES TROIS (3) DERNIERS MOIS DE LA MÉDICATION (changements, antibiotique, corticostéroïdes per os ou injectable)**

Toute l'information de l'**historique doit être présentée dans une section distincte** de l'information **la liste de la médication active délivrée ou en attente**

**Ordonnances actives** : description du médicament, **nombre** de délivrances au cours des 3 derniers mois avec les dates de délivrance. Ce point est important en présence d'absence.

**Ordonnances cessées** : description du médicament, **nombre** de délivrances au cours des 3 derniers mois, les dates de délivrance et la mention CESSÉE;

**Ordonnances terminées** : description du médicament, **nombre** de délivrances au cours des 3 derniers mois avec les dates de délivrance et la mention TERMINÉE.

➤ **TOUTE INFORMATION ADDITIONNELLE QUI EST PERTINENTE À L'INTERPRÉTATION DU PROFIL**

Ajustement de la médication par un autre professionnel, par exemple : infirmière ajuste la warfarine, changements non inscrits au dossier patient;

Le patient n'est pas fidèle à son traitement ou a tendance à oublier ses médicaments;

Le patient utilise les MVL suivants : liste des MVL à son dossier

## **GLOSSAIRE**

### **ORDONNANCE ACTIVE :**

Toute ordonnance donnée à un pharmacien par un médecin, par un dentiste ou par un autre professionnel habilité par la loi ayant pour objet des médicaments fournis à un patient et pour laquelle la validité n'est pas expirée.

### **ORDONNANCE CESSÉE :**

Toute ordonnance où une mention spécifique du prescripteur précise « médicament X cessé ».

### **ORDONNANCE TERMINÉE :**

Ordonnance pour laquelle **toute la médication a été remise** au patient (exemple : antibiotique X 10 jours);

Ordonnance qui a été **modifiée par une nouvelle ordonnance** du même médicament mais **de posologie ou dosage différents** (exemple : nouvelle ordonnance pour amlodipine 7,5mg ID; ceci fait en sorte que toute ordonnance antérieure pour de l'amlodipine devrait être terminée au dossier à moins que le médecin fournisse une information contraire);

Ordonnance pour laquelle une **nouvelle ordonnance d'un même médicament et même posologie** a été émise.

## RÉFÉRENCES

*Formulaire et lexique pour interprétation du formulaire*, documents produits par comité régional sur les services pharmaceutique de la Capitale Nationale, 2013.

*Réalisation du bilan comparatif des médicaments dans les établissements de santé québécois*. Guide produit par le groupe de travail sur le bilan comparatif des médicaments de l'Association des pharmaciens des établissements de santé (APES) du Québec, 2009.

Campagne québécoise : *Ensemble, améliorons la prestation sécuritaire des soins de santé*, Les Trousses «En avant». <http://www.saferhealthcarenow.ca>

Bulletin de l'ISMP Canada, Volume 6, numéro 4, 16 juillet 2006, [www.ismp-canada.org/abreviationsdangereuses.htm](http://www.ismp-canada.org/abreviationsdangereuses.htm)

Loi médicale, *Règlement sur les normes relatives aux ordonnances émises par un médecin*  
Loi sur la pharmacie